

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 23.07.21

Date de convocation: 7 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois Le 14 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel		Х	Monsieur Alain ASTRUC
DE LESCURE Jean		Х	
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien		Х	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise en place de la charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques du Syndicat

Depuis ces dernières années, les collectivités sont confrontées à un risque de plus en plus marqué de cyber-attaques. Ces dernières peuvent avoir des conséquences préjudiciables importantes : interruption des services administratifs, inaccessibilité des documents financiers ou administratifs, fuites de données à caractère personnel...

Pour faire face à ces risques et dans le cadre de la sécurisation de son système d'information et de la protection des données qu'il détient, le SDEE a souhaité mettre en place une charte informatique formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein de la collectivité.

Cette charte est applicable à l'ensemble du personnel du SDEE, tous statuts confondus, ainsi qu'à tout prestataire extérieur ayant accès aux données et aux outils informatiques de la collectivité.

Délibération n°: 23.07.21

VU L'AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉCIDE d'adopter la charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques telle qu'elle est présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC

DE LA DENEROLE DE LA LOZÈRE DE

Le Secrétaire de séance Christian ROUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20231114-20230721-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.